

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 DECEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Budget primitif 2023
Budget annexe eau
potable sous convention
de délégation au nom et
pour le compte de la
CASGBS**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 16 décembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8
décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de
la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,
Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur
BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur
JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur
de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur
SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE,
Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-
BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame
FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Madame BOGE

10 10 22

N° DE DOSSIER : 22 G 14h

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE SOUS CONVENTION DE DÉLÉGATION AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CASGBS

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'Eau Potable pour l'exercice 2023 au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) sous convention de délégation. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 242 012 €.

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes	146 012 €
Dépenses	146 012 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	96 000 €
Dépenses	96 000 €

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

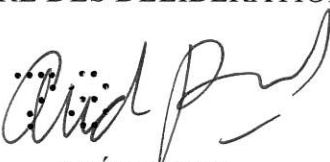
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre,

ADOpte par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'Eau Potable pour l'exercice 2023 au nom et pour le compte de la CASGBS sous convention de délégation.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

P. PÉRICARD



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.